



## **AVIS PUBLIC**

### **PROMULGATION**

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0007-5**

#### **TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT DE L'ÎLE-BIZARD-SAINTE-GENEVIÈVE**

**AVIS** est par les présentes donné que le Conseil d'arrondissement a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le lundi 2 février 2015, le règlement suivant :

- **RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0007-5**

#### **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS AUX FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS ET SES AMENDEMENTS**

Il peut être consulté au bureau du secrétaire d'arrondissement au 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard ainsi qu'au point de services situé au 13, rue Charet à Sainte-Geneviève, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

**DONNÉ à Montréal,  
Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève,  
ce onzième jour du mois de février deux mille quinze.**

---

M Saâd Moumni  
Secrétaire d'arrondissement

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, secrétaire d'arrondissement, certifie que l'avis ci-dessus a été publié dans un journal local le onzième jour du mois de février deux mille quinze et qu'une copie a été affichée au point de services et à la mairie d'arrondissement le douzième jour du mois de février deux mille quinze.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat ce douzième jour du mois de février mille quinze.

---

M Saâd Moumni  
Secrétaire d'arrondissement